
Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Madame Annie HERVE a été élue secrétaire de séance.

Votes à main levée.

Communication des élus :

Mme COUQUIAUD informe l'assemblée :

- Le dossier pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours a été transmis à l'inspection académique le 12 janvier 2018.
Le centre de loisirs du mercredi sera donc organisé par l'Inter'Val.
L'encadrement sur le temps du soir de la garderie a été modifié. Un troisième agent intervient en complément jusqu'à 17H15.

M Thierry ALBERT informe l'assemblée :

- Une rencontre a été organisée par la gendarmerie secteur Plélan-le-Grand / Montfort-sur-Meu afin de présenter son rapport général 2017. Quelques chiffres : 10 gendarmes basés sur la gendarmerie de Plélan-le-Grand, 18 sur Montfort-sur-Meu. 50% du temps est dédié aux enquêtes, 10% à la formation, 8% au commandement, 5% aux contrôles radars (2 035 contrôles en 2017). Sur Maxent, il y a eu 51 interventions sur 2017(33 sur 2016). Sur l'ensemble des communes, il y a une augmentation de 16 % des interventions entre 2016 et 2017.

M Michel CHASLES informe l'assemblée :

- Les vidéoprojecteurs de l'école publique sont installés.

Sommaire

<u>2018-001 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité. Page 2</u>
<u>2018-002: Demande d'acquisition de chemin communal. Page 2</u>
<u>2018-003: Projets communaux – lancement des consultations. Page 2</u>
<u>2018-004 : Café restaurant : demande de subvention au titre du bouclier rural. Page 3</u>
<u>2018-05: Café restaurant : bail commercial. Page 3</u>
<u>2018-06 : Atelier communal : transfert du bâtiment. Page 3</u>
<u>2018-007 : Atelier technique : rénovation des locaux nécessaire au bon usage : demande de subvention DETR 2018. Page 4</u>

2018-001 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des besoins au sein du service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures pour une durée de 3 mois dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires pour une durée de 3 mois
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique (IB : 348 – IM : 326)
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 février 2018.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2018.

2018-002: Demande d'acquisition de chemin communal

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2017, Monsieur le Maire a présenté une demande d'acquisition pour un chemin d'exploitation n°441 cadastré ZL 62 formulée par Monsieur Bruno DURAND. La commission voirie s'est réunie le 06 janvier 2017 afin d'effectuer une visite sur le terrain.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- De l'autoriser à lancer une enquête publique pour cette opération.
- De l'autoriser à nommer un commissaire enquêteur.
- De préciser au demandeur que les frais de géomètre, de notaire et les frais administratifs annexes sont à sa charge (les frais d'enquête sont à la charge de la commune).
- De fixer un prix de vente à 0.50€ le m² .

2018-003: Projets communaux – lancement des consultations

Des consultations en lien avec le service commun de la commande publique de la communauté de communes sont en cours de préparation afin de lancer un appel à concurrence pour les dossiers suivants :

- Equipement pour le futur café restaurant
- Appel à candidature : gérance du café restaurant
- Construction d'un préau pour la garderie
- Futur Lotissement : choix d'un urbaniste
- Aménagement du bourg : travaux rue du Pont Sel et derrière l'église (suite à l'acquisition d'une parcelle pour ces travaux, la commune prendra en charge les frais de levée d'hypothèque dues par le vendeur)
- Eclairage du terrain de football et de la piste
- Construction d'une salle des sports : étude de faisabilité

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer ces différentes consultations.

2018-004 : Café restaurant : demande de subvention au titre du bouclier rural

Un dossier a été transmis au Conseil Départemental pour solliciter une subvention au titre du bouclier rural pour le projet de remise en service du café tabac restaurant, dernier commerce de ce type sur la commune, « pour la sauvegarde et l'accessibilité des services publics et privés d'intérêt général ».

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Fonds de commerce (frais de notaire compris)	32 633,26€	Bouclier rural	28 066.45€
Equipement cuisine	23 499.65€	Autofinancement	28 066.46€
TOTAL	56 132.91€	TOTAL	56 132.91€

En complément de la délibération n°201/049 du 11 avril 2017, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'opération et le plan de financement.
- De solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du bouclier rural.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cette opération et son plan de financement.
- De solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du bouclier rural.

2018-05: Café restaurant : bail commercial

Suite à l'acquisition du fonds de commerce du café restaurant SALMON par la commune, un bail commercial doit être établi entre les deux parties (propriétaire du bâtiment : famille SALMON et propriétaire du fonds de commerce : commune de MAXENT).

Il est consenti pour une durée de neuf ans reconductible moyennant un loyer mensuel de 700,00€ à la charge de la commune. Ce montant sera répercuté au futur gérant.

Il prend effet à partir des travaux de rénovation achevés sur le bâtiment.

Afin de finaliser le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du bouclier rural, il est demandé que le conseil municipal accepte la signature de ce bail commercial.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cette opération.
- De l'autoriser à signer les documents liés à l'établissement de ce bail commercial.

2018-06 : Atelier communal : transfert du bâtiment

Un projet de transfert de l'actuel atelier communal est à l'étude pour une installation vers l'ancien garage agricole Hervé situé 8 rue du canut, actuellement en vente.

Ce bâtiment est d'une surface d'environ 320 m² et le terrain d'une surface totale d'environ 3 000 m².

En cas d'acquisition, le bornage de la parcelle, l'alimentation en eau et en électricité propre au bâtiment, la clôture mitoyenne seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire souhaite qu'une proposition d'offre d'achat soit faite au propriétaire actuel pour finaliser cette transaction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal (11 voix pour et 1 abstention) décide :

- De faire une proposition d'offre d'achat d'une valeur de 60 000.00 € net vendeur à l'actuel propriétaire.
- Le bornage de la parcelle, l'alimentation en eau et en électricité propre au bâtiment, la clôture mitoyenne seront à la charge de la commune.

2018-007 : Atelier technique : rénovation des locaux nécessaire au bon usage : demande de subvention DETR 2018

La commune va acquérir un ancien garage agricole pour transférer le service technique.

Le local actuel est devenu trop exigü pour stocker l'ensemble du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service technique. L'encombrement présente un risque pour les agents. Les places de stationnement sont restreintes. Les véhicules de la commune ne peuvent être manoeuvrés facilement et en toute sécurité par les agents communaux, quand des matériaux sont stockés dans la cour.

Pour pouvoir être opérationnel, le futur atelier technique doit être restructuré avant que le transfert soit effectif.

- Mise aux normes du lot électricité et plomberie-sanitaires. Un local sanitaire avec WC et douches va être refait à neuf.
- Aménagement d'un espace bureau pour que le responsable des services techniques puisse effectuer ces missions administratives.
- Création d'un espace cuisine.
- Création d'un étage supplémentaire pour le stockage du matériel.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT
Travaux	42 189,76
TOTAL	42 189,76

Ressources	Montant HT
Aides publiques	
DETR	16 875,90
Autofinancement	
Fonds propres	25 313,86
TOTAL	42 189,76

Cette opération est éligible à une subvention au titre de la DETR 2018 avec un plancher de dépenses de 10 000.00€ HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'adopter cette opération de rénovation des locaux de l'atelier technique nécessaire au bon usage.
- d'arrêter les modalités de financement présentées ci-dessus
- de solliciter un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette opération de rénovation des locaux de l'atelier technique nécessaire au bon usage.
- d'arrêter les modalités de financement présentées ci-dessus.
- de solliciter un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2018.